



**Compte rendu Conseil Portuaire
Vendredi 9 Juin 2023
réalisé en présentiel**

Présents :

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Yvan TAILLEBOIS (YT), membre élu du Conseil Départemental, départ en cours de séance

Représentants du concessionnaire (2 voix) :

- Damien PILLON (DP), membre élu du Conseil départemental, Président Directeur Général SPL, membre du CA de la SPL (titulaire) départ en cours de séance
- Olivier LEMAIGNEN (OL), Directeur exécutif SPL (suppléant), salarié SPL

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilbert DOUCET, maire de St Vaast (titulaire), membre du CA de la SPL

Représentant le personnel du service de gestion des ports du département (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER (TL), Responsable aux Agences Portuaires du Service Portuaire du CD (titulaire), salarié CD

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Florent DULOIR (FD), maître de port de St Vaast (titulaire), salarié SPL

Représentants activité « pêche » (1 voix) :

- Frédéric REGNIER (FR) (titulaire)

Représentants activité « plaisance » (4 voix) :

- Georges COURTAY (GC) (titulaire élu Cluppp)
- Lucien POIROT (LP) (titulaire élu Cluppp)
- Jean RIBY (JR) (titulaire élu Cluppp)
- Claude SANTERRE (CS) (titulaire élu Cluppp, excusé)
- Philippe LEVREUX (PhL) (suppléant élu Cluppp)
- Bernard MOTTIER (BM) (titulaire SNSM, excusé)
- François TAILLE (FT) (suppléant élu Cluppp, excusé)
- Janine CONRAUD (JC) (suppléante élue Cluppp, excusée)
- René RAVASE (RR) (suppléant élu Cluppp, excusé)
- Michel TRAISNEL (MT) (suppléant B. Mottier, excusé)

Représentant activité « commerce » (1 voix)

- Eric JACOB (EJ), Responsable site Tatihou (titulaire)
- Yves PICOT (YP), (suppléant, excusé)

Absents

- 2 représentants Activité Pêche

Autres participants invités :

- Stéphane GAUTIER (SG), Chef du Département, des ports et aéroports du CD, salarié CD
- Arnaud LEROUX (AL), Chef du service portuaire et aéroportuaire du CD, salarié CD

Présents : 13 personnes

Votants : 11/15

Suite à l'appel des présents et compte tenu du départ à la retraite de Michel TRAISNEL, Thierry LETEISSER se charge d'effectuer son remplacement

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Ouverture de la séance : 15h30

Introduction Yvan TAILLEBOIS (YT)

- Bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.

Approbation du Compte rendu du 11 Novembre 2022 :

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Thierry LETESSIER (TL)

- Lucien POIROT (LP) présente les commentaires sur ce compte rendu, transmis à l'agence portuaire (Annexe 1).
- LP détaille, ensuite, les questions transmises via le même support.
Manque de texte entre la page 4 et 5 (3 lignes manquantes sur l'intervention de OL, le compte rendu sera donc corrigé)
Complément d'intervention page 5
Titre de paragraphe page 7

« Avec ces commentaires, le compte rendu du 18/11/2022 est approuvé à l'unanimité »

Ordre du jour :

L'ordre du jour du Conseil Portuaire est complété par un courriel transmis par l'AUPPSV (Annexe 1).

Droits de port :

Mise à jour des différentes rubriques et tarifs, comme prévu au précédent Conseil Portuaire (Annexe 2).

Concernent principalement les navires de commerce et de pêche.

Modifications adoptées à l'unanimité.

Rapport d'activité 2023 (partiel) :

Document département de la Manche (Annexe 3).

Document présenté par Thierry LETESSIER (TL).

Domaine Economique

Plaisance : Nationalités des visiteurs (nuitées)

Nationalité	2021	2022
Française	2525	2497
Anglaise	82	812
Belge	398	330
Hollandaise	520	625
Allemande	153	191
Autres	96	105
Cumul nuitées	3774	4560

Plaisance : En navires

Locations	2021	2022
à l'année	660	655
au mois	48	46
à la journée	1634	

Autres chiffres

	2021	2022
Navires pro. à l'année	36	33
Navires pro. de passage		5
Passagers Tatihou	47 000	72 000

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Domaine technique

Travaux réalisés en 2022 :

Modification zone technique, clôtures, déchetterie	60 000 € HT
Travaux parking, contrôle d'accès et éclairage	211 000 € HT
Réaménagement sanitaire La Marina (phase 1 accès)	23 000 € HT
Salle de réunion bureau du port	15 000 € HT

Travaux réalisés et prévus sur 2023 :

Remplacement partiel vidéosurveillance	50 000 € HT
Réaménagement sanitaires La Marina (phase 2)	80 000 € HT
Remplacement PC informatique	6 000 € HT

GC : Des travaux sur la jetée feu vert ont été réalisés en 2023 : quel est leur coût ?

FD : Travaux prévus en 2022 et réalisés en début 2023, chiffres présentés au prochain CP.

GC : Demande un détail par poste sur les travaux réalisés période 2020 et 2022 pour la zone technique et pour la construction du parking. Nous avons eu le montant des marchés globaux mais pas de vision des coûts par poste.

OL : Pas de visualisation dans les comptes puisqu'il s'agit d'immobilisation sur un grand nombre d'années. Les 211 000€ (dont 15 000€ de bornes et barrières) ne concernent uniquement que l'aménagement du parking amorti sur un grand nombre d'années.

GC : Quel est le montant pour le réaménagement des bandes de roulement du roulève ?

OL : Valeur déjà fournie dans les comptes 2022.

S'en suit une discussion sur la manière de comprendre le fonctionnement des immobilisations et tableau d'amortissement. Pour finir, la SPL explique que le coût du parking a été comptabilisé dans les actifs pour une valeur de 198 000€ et amorti sur une durée de 20 ans. Le même principe est mis en œuvre pour les travaux de la zone technique.

AG : Quels sont vos commentaires sur l'ensemble de ces travaux ?

Large débat :

- Fonctionnement satisfaisant du roulève.
- Zone étendue mais n'augmentant pas forcément la capacité de l'opérateur.
- Difficultés intervenues durant ce 1^{er} semestre sur l'obtention de place pour carénage, pour un terre-plein quasiment vide, entraînant des délais de plus d'un mois.
- Causes probables de manque de personnel, manque de biers, météo, problèmes de roulève.
- Pour le parking c'est plutôt bien mais quelques usagers passant par le parking de motos face à la Marina.

AG : Nous retenons que les réaménagements donnent satisfaction.

Présentation du Budget réalisé 2022 :

Document SPL (annexe 4).

Document présenté par Thierry LETEISSIER (TL).

Résultat de l'exercice : 29 003 €

Impôts sur les bénéfices : 9 668 €

Charges salariales

GC : on constate une très nette augmentation des charges salariales, plus de 25 % d'augmentation, résultat donc impacté par cette forte augmentation. Granville fait part également d'une diminution très nette de leur excédent liée à l'évolution de ces charges.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





OL : Il faut tenir compte que les charges de personnel relatives à Barfleur et à La Hague sont sur les comptes de St Vaast. Pas d'évolution de personnel pour St Vaast. Augmentation également due à une réévaluation des grilles salariales de la convention collective, prise en compte des comptes d'épargne temps (cumul des jours de congés non pris), règlement des congés pour départ de l'entreprise, intéressement versé aux salariés.

LP : Quand on reprend le tableau établi en 2021, en utilisant les mêmes codes comptables, on arrive pour St Vaast à 221 000 € en 2021 à 278 000 € en 2022 ceci en déduisant bien 85 000 € des coûts de personnel St Vaast pour des actions extérieures. Notre document est fourni à OL pour contrôle.

AG : Quel est le problème ? C'est une réalité comptable, il y a des gens qui travaillent. Cette comptabilité est validée et attestée par un commissaire aux comptes et vous nous dites à chaque réunion que le salaire augmente.

GC et LP : nous faisons remarquer que ce sont les charges salariales qui augmentent avec la structure de la SPL qui grossit.

AG : remettre en cause, systématiquement, le travail des collaborateurs de la SPL, alors qu'il y a quand même une réalité du travail fait, je ne suis pas d'accord avec cet état d'esprit.

Ça chauffe

AL : il y a des charges qui augmentent avec un CE qui a été mis en place, une augmentation de 3.5 % sur les indices, on essaye de faire au mieux. Il ne faut pas croire qu'on va chercher de l'argent à St Vaast pour renflouer des caisses ailleurs. Tout est fait clairement, les comptes sont expertisés et vous avez le droit de poser des questions, OL va vous répondre. C'est bien un travail de transparence qu'on veut faire avec vous.

DP : je me réjouis d'avoir mis en place des primes d'intéressement aux salariés, ce qui se pratique dans la quasi-totalité des entreprises privées, c'est un bien pour le salarié et pour l'entreprise.

LP : nous vous demandons tout simplement une explication sur l'augmentation de 50 000 € des charges.

OL : nous n'avons pas à justifier la politique salariale ici, si on doit la faire c'est auprès des administrateurs de la SPL. On essaye d'être le plus transparent possible.

Pour 2022, l'augmentation des recettes est due pour 10 000€ aux Aot (revalorisation des tarifs) mais surtout à la hausse de la fréquentation des visiteurs et je dois signaler l'implication des équipes pour recevoir les visiteurs. Cette augmentation des recettes équilibre l'augmentation des coûts d'exploitation et permet de pérenniser la démarche d'investissements.

Comptes 2022

LP : remarque relative à l'état financier à fin 2022, les reports au titre des capitaux propres comportent une erreur sur 2022.

OL : Sur l'ensemble des documents on ne devrait uniquement vous présenter les soldes de gestion, nous vous présentons l'intégralité des comptes, amortissements, capitaux propres, sans obligation de le faire, il y a une coquille que vous avez relevée. Nous faisons cette présentation pour chacun des ports. Cependant pour l'ensemble de la SPL il n'y a qu'un seul compte d'exploitation, que vous allez chercher tous les ans auprès du Tribunal de Commerce. L'erreur sera corrigée et un nouveau document sera fourni.

LP : demande le détail sur les provisions et reprises de provisions.

OL : Informations détaillées résumées ci-dessous :

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Provisions 2022		Cumul (€)
Dragage du bassin	75.000	160.000
Travaux de maçonnerie	35.000	
Changement des anodes des pieux	30.000	
Réfection des platelages pontons B et C	20.000	
Reprises de provisions 2022		Cumul (€)
Joint de la jetée feu vert	49.000	108.325
Dragage du chenal d'entrée (il sera à charge du département et non de la SPL)	50.000	
Carénage des portes du bassin	9.325	

Ceci conduit à une augmentation des provisions sur 2022 de 51 675€

Statuts SPL

LP : Les Plaisanciers ont bien noté le dépôt des nouveaux statuts auprès du Tribunal de Commerce en date du 1^{er} Mars 2023. Ces statuts très complexes se trouvent sur le site de l'Auppsv, rubrique Société Publique Locale/Statuts. Une bonne lecture sera nécessaire.

Investissement

LP : Achat d'une drague qui doit servir aux ports de Barneville, Granville, St Vaast. A quelle date sera-t-elle opérationnelle ? Quelle va être la charge de fonctionnement sur ces trois ports ? Quelle sera la durée d'amortissement ?

OL : Une drague a effectivement été commandée en février 2023 pour une livraison fin juillet 2024.

Fonctionnement en mutualisation sur l'ensemble des bassins des ports cités ci avant. Avec un planning de dragage pluri annuel sur 3 ans. Année A plaisance Granville, année B pêche et commerce Granville, année C alternativement Barneville /Saint Vaast selon le besoin. La cible est de faire des campagnes de dragage plus rapprochées.

Pour St Vaast avec la dernière campagne des hivers 2018/2019 nous disposons d'une autorisation sur 10 ans, ainsi un dragage avant fin 2027 permettrait d'utiliser cette autorisation en cours et de se passer d'une nouvelle étude d'impact coûteuse (100K€).

L'ensemble des provisions sur les 3 ports seraient équivalentes au coût de fonctionnement futur du dispositif. Dans ce cas, au niveau de la SPL, le montant des provisions actuelles couvrirait les dotations aux amortissements, les frais de maintenance et de personnel (*engin opéré par du personnel SPL*).

FR : Pourra t'elle permettre le dragage de l'entrée du port, le long de la jetée feu-rouge ?

OL : peu probable.

GD : Ce n'est pas du tout la même problématique. La teneur des fonds est bien différente. Des prélèvements devant la cale de la jetée feu rouge avaient conclu à une teneur en métaux lourds telle que ces déchets doivent être retraités (déchets ultimes).

Pour le port, très bien de faire un dragage avant la fin de l'autorisation, mais il va falloir trouver des terrains d'épandage ! À terme cela deviendra problématique...

Interventions sur le déroulement de la réunion

GD : Pour revenir sur les comptes, c'est très bien qu'il y ait une association qui s'intéresse à la vie du port.

Le compte d'exploitation de la SPL est vérifié par des experts comptables puis certifié par des commissaires aux comptes, la SPL est maître de sa gestion.

Globalement la gestion du port est saine, dans la mesure où l'augmentation des tarifs des places reste mesurée et raisonnable, que le port est relativement peu cher par rapport aux autres et avec une SPL qui apporte des réponses aux questions de l'association des usagers, dans la mesure où il n'y a pas d'anomalies de gestion que le port reste dans la durée rentable et bénéficiaire. Je considère la mission de la SPL remplie, ce n'est pas la peine ni utile de passer trop de temps sur les explications des comptes.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Chaque partie doit rester à sa place dans un climat de partage. Le dialogue et l'écoute sont à préserver.

EJ : La personne en charge de Tatihou fait remarquer que depuis une heure de réunion, il perd son temps pour des questions qui ne le concerne pas (*Tatihou est un point annexe du Conseil Portuaire...*)

Il suggère que ces débats aient lieu dans une autre réunion...

LP : Les représentants des usagers du port disposent des données de comptabilité analytique de leur port une semaine avant la date du conseil portuaire. Ces données dressées port par port par la comptabilité de La SPL ne sont pas celles vue par les experts comptables ni les commissaires aux comptes. Du fait du peu d'anticipation possible, le Conseil Portuaire est, de fait, le seul lieu où il est possible de poser des questions en matière de finance.

D'autre part, nous sommes les représentants des plaisanciers, nous posons des questions afin de comprendre et d'être en mesure de mettre les informations à la disposition de nos membres, de répondre à leurs questions.

Nous restons ouverts à la tenue d'une réunion préliminaire (*il faudrait disposer des comptes avant...*).

Plan de gestion des déchets

TL : la situation du plan de gestion des déchets 2022 sera jointe au CR du présent Conseil Portuaire.

FR : Avec le changement de la collecte au niveau de la CAC, les poubelles sur le quai ont été retirées. En l'absence de poubelles il y a un risque que les pêcheurs mettent les déchets dans le bassin, c'est un grand retour en arrière.

FD : Sur les zones de collecte des déchets du port, les conteneurs de tri sélectif ont été retirés par la CAC, sans en avertir les gestionnaires du port, c'est un réel problème qui ne concerne pas que les pêcheurs. Il y a également un sujet sur la fréquence de ramassage avec des débordements de poubelle.

OL : Indique avoir un RV semaine prochaine avec la CAC pour traiter cette problématique pour ses ports, les ports étant assujettis à l'obligation de tri. Le port étant un espace ouvert, la situation est particulière par rapport à des espaces privés clos (personnes extérieures venant déposer leurs déchets).

GD : Donne l'information que les campings ont une convention spécifique avec la CAC pour l'enlèvement de leurs ordures. Le port doit mettre en place des dispositions similaires.

Listes d'attente

LP : Pour 4 catégories de bateaux la liste d'attente est vierge, il est constaté une diminution des listes d'attentes, quels sont vos commentaires sur cette situation ?

FD : Il n'y a plus de demandes pour les embarcations de 8-9-11-12 m sur Saint Vaast. La baisse du nombre d'unités dans ces gammes de taille est générale avec l'évolution des pratiques (limitation des sommes investies, coût du crédit, moins d'engagement des plus jeunes sur le long terme). A noter au Havre la demande repart un peu dans ces tailles.

Le seul marché actif concerne les unités de moins de 7 m avec des budgets plus restreints.

JR : le Yacht Club est confronté à la même diminution des pratiquants.

OL : à noter la forte inflation qui touche le secteur du nautisme, les prix des bateaux neuf s'envolent.

Zone Technique

LP : où en sont les travaux ?

FD : les travaux prioritaires portent sur les sanitaires de la Marina, ceux de la zone technique (panne électrique) seront réalisés plus tard (diagnostic : compétence exclusive de Florent).

Subventions

LP : Subventions et dossiers prévus ou en est-on ? (Bateau de servitude, système de dépollution, chauffe-eau, stockage de l'eau des sanitaires, réverbères).

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





OL : Un dossier de demande de subvention à l'état est à finaliser par la SPL d'ici fin juin, résultats pour septembre.

SG : le 26 juin une session du département est prévue pour voter les subventions du CD50, à suivre. (Enveloppe demandée par la SPL de 210 K€).

Wifi, système opérationnel jusqu'au ponton H

LP indique que les usagers au-delà du ponton H n'ont pas reçu leur identifiant pour se connecter.

FD : les bateaux en question ne sont pas des habitables, et à ce titre n'utilisent pas particulièrement la WIFI.

Pour un besoin occasionnel, une antenne WIFI équipe le bureau du port, il est possible d'y venir se connecter, il est possible d'envoyer le mail à tous les usagers ne l'ayant pas encore reçu.

OL : souligne le risque qu'en donnant un identifiant à ces usagers ils vont s'imaginer pouvoir bénéficier de la WIFI depuis leur emplacement.

LP répond qu'une communication adéquate sera faite par l'association.

Webcam

LP : La Webcam semblerait fonctionner, elle a été en panne un certain temps.

FD : la Webcam est dépendante du système de vidéosurveillance. Lors de la remise à niveau de cette vidéosurveillance la Webcam était indisponible, il y a également eu un souci de logiciel qui a été réglé récemment.

Utilisation des cales de mise à l'eau :

LP : indique que des comptes Facebook font part d'utilisation des cales sans payement correspondant.

OL : répond que l'usage des 3 cales est différent avec l'une essentiellement pour le bateau à passagers, l'autre pour les tracteurs ostréicoles et l'école de voile et la dernière pour le chantier naval, Si certains utilisateurs ne payent pas d'autres sont en règle. Impossibilité de mettre des barrières, pas d'érosion sensible des recettes liées aux cales.

LP : Entre midi et 2 heures le bateau Tatihou 3 reste sur la cale et obstrue celle-ci.

FD : C'est de plus en plus rare et lié à des raisons précises, le personnel du port est informé dans ce cas.

GC : Pouvez-vous nous dire si vous êtes satisfait du fonctionnement du navire Tatihou 3 ?

SG : C'est un autre sujet, vu l'heure on évitera de passer du temps là-dessus ! *(il est 17h16)*.

Accueil des visiteurs

LP : y a-t-il une étude sur l'accueil des visiteurs (accompagnement et placement des bateaux entrant)

OL : le souhait de la SPL c'est bien d'aller vers cela, mais dans la mesure du personnel disponible et des heures d'ouverture, sujet à suivre.

FD : la configuration du port permettrait de renseigner les visiteurs lors du passage de la porte (verrière) mais pas d'attribuer une place.

L'attribution de place nécessiterait 2 zodiacs sur le plan d'eau lors des grosses entrées. Ceci n'est pas rentable ni intéressant sur le plan financier.

Des étiquettes « residents only » ont été mises sur les emplacements des résidents.

FR (pêcheur) : c'est bizarre car les bateaux doivent s'annoncer pour rentrer dans un port.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

JR : Remercie la capitainerie pour les relations positives et l'entraide vis à vis du Yacht Club.

Pêcheurs

FR : relaye une demande des pêcheurs qui sont demandeurs de compléments de bornes avec eau et électricité dans le bassin. Il faudrait étudier la demande faite antérieurement de complément d'échelles et d'anneaux sur la jetée.

Port de Tatihou (il est 17h 25)

TL demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Il décrit l'entretien réalisé au niveau de la cale. L'ensemble de la rambarde va être remise en peinture.

Question sur les produits de nettoyage utilisés pour laver la cale : depuis plus d'un an l'eau de javel n'est plus utilisée, elle est remplacée par des produits bio. Ceci avec un coût nettement accru de 15.000€ par an d'achats pour les 4 ports du Val de Saire et Tatihou.

Fin des échanges vers 17h30.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

